



Mis en demeure après achat par correspondance

Par **severine73**, le **24/03/2008** à **22:54**

j'ai commandé par correspondance des fiches explicatives pour le scrapbooking ; j'ai stoppé ces achats ; maintenant je recois des mis en demeure de payer qu'est-ce que je risque sachant que je n'ai pas reçu les fiches correspondant a la somme qu'on me reclame mais que je ne peux le prouver et que je n'ai donné suite a aucun des courrier
merci pour votre réponse